



TITRE	Politique d'équité et d'inclusion
TYPE	Politique
ENTRÉE EN VIGUEUR	1er juin 2026
DATE DE LA DERNIÈRE RÉVISION	10 janvier 2026
FRÉQUENCE DE RÉVISION	Biennale
COMPOSANTE CIBLE	Pickleball NB – Direction et conseil d'administration
SECTEUR RESPONSABLE	Pickleball NB - Général
DISTRIBUTION	- Direction et conseil d'administration - Clubs affiliés - Membres
ADOPTÉ LE	11 février 2026

1. RÉSUMÉ

Pickleball Nouveau Brunswick (l' « Organisation ») valorise la diversité et s'engage à offrir à tous des chances équitables de participer pleinement aux programmes, événements et activités de Pickleball Nouveau Brunswick.

L'Organisation reconnaît que le sport doit être accueillant et inclusif, offrant des possibilités de participation sans discrimination fondée sur l'âge, le sexe, la race, l'origine ethnique, la langue, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, le handicap, la situation géographique ou la situation économique. Pickleball Nouveau Brunswick s'engage à garantir l'accès à des activités sportives abordables et adaptées au niveau de participation de chacun, ainsi qu'à soutenir la réussite personnelle.

L'Organisation reconnaît que certains groupes peuvent être sous-représentés dans le sport du pickleball, notamment, mais sans s'y limiter :

- Les Premières Nations
- Les personnes âgées de moins de 30 ans

- Les personnes handicapées
- Les membres de la communauté lesbienne, gay, bisexuelle, transgenre, non binaire et en questionnement (LGBTQIA+)

Par ses actions, ses programmes et ses communications, Pickleball Nouveau Brunswick veillera à ce que les groupes sous-représentés soient accueillis, soutenus et encouragés à participer à toutes les activités

2. ÉLÉMENTS DE LA POLITIQUE

2.1 Principes généraux

Pickleball Nouveau Brunswick s'engage à respecter les droits, la dignité et les contributions de chaque personne et à traiter tous les individus de manière équitable, sans distinction d'âge, de capacité, de sexe, de race, d'origine ethnique, de religion, d'orientation sexuelle, d'identité ou d'expression de genre, ou de statut socio-économique.

L'organisation s'engage à :

- Promouvoir l'inclusion et l'accès pour tous les participants, y compris les populations identifiées par Sport Canada et la province du Nouveau-Brunswick comme sous-représentées
- Identifier, promouvoir et soutenir les besoins et les préoccupations des diverses communautés
- Prendra en compte l'équité et l'accès dans la conception, la prestation et l'évaluation de tous les programmes et services
- Encourager toutes les personnes à dénoncer les comportements discriminatoires et à promouvoir l'égalité des chances
- Veiller à ce que les structures de gouvernance favorisent une participation pleine et équitable
- Offrir un environnement sportif exempt d'intimidation, de harcèlement et d'abus

Tous les incidents de comportement discriminatoire seront traités conformément à la Politique en matière de discipline et de plaintes.

2.2 Inclusion des personnes transgenres et non binaires

Pickleball Nouveau Brunswick respecte la diversité des identités et des expressions et invite toutes les personnes à pratiquer ce sport en étant pleinement elles-mêmes.

L'organisation reconnaît que l'identité de genre et l'expression de genre peuvent différer du sexe attribué à la naissance et que le genre s'inscrit dans un spectre.

Pour les compétitions sanctionnées, les athlètes peuvent être tenus de choisir une catégorie de genre lors de leur inscription. Un athlète ne peut s'inscrire que dans une seule catégorie de genre à la fois. Les demandes de changement de catégorie de genre ne seront généralement pas autorisées plus d'une fois par année civile.

Pickleball Nouveau Brunswick adhère aux normes provinciales en matière d'équité et d'inclusion et s'engage à travailler en collaboration avec ses partenaires gouvernementaux pour garantir un accès équitable au sport.

Au niveau de la haute performance, les politiques d'inclusion s'appliquent jusqu'à ce que les règles des fédérations nationales ou internationales régissent l'éligibilité.

Pickleball Nouveau Brunswick soutient les athlètes transgenres et non binaires et adoptera une approche respectueuse et solidaire lorsque les athlètes choisiront de partager leur identité de genre. L'organisation collaborera avec les athlètes, les clubs et les directeurs de tournois pour aborder des considérations telles que la confidentialité, la sécurité, la disponibilité des programmes et l'intégrité de la compétition.

Pickleball Nouveau Brunswick suivra et tiendra compte de l'évolution des lignes directrices nationales et internationales relatives à la participation des athlètes transgenres et non binaires.

L'identité de genre d'un athlète est une information personnelle et ne sera pas divulguée sans le consentement explicite de l'athlète.

Tout athlète transgenre ou non binaire qui estime avoir été traité de manière injuste peut demander l'aide de Pickleball Nouveau Brunswick. L'Organisation s'engage à travailler avec toutes les parties pour parvenir à une résolution équitable.

2.2.1 Directives d'admissibilité

Les directives d'admissibilité établies par Pickleball Canada, la Fédération mondiale de pickleball ou d'autres instances dirigeantes nationales ou internationales

prévaudront sur la présente politique pour les compétitions sanctionnées par ces organisations.

Tous les athlètes sont soumis au Programme canadien antidopage. Les athlètes suivant un traitement de confirmation de genre sont encouragés à consulter le Centre canadien pour l'éthique dans le sport (CCES) au sujet des autorisations d'usage à des fins thérapeutiques, le cas échéant.

Aucune disposition de la présente politique ne modifie ni n'exempte quiconque des exigences en matière de lutte contre le dopage

2.2.2 Confidentialité

Pickleball Nouveau Brunswick ne divulguera pas de documents ou d'informations relatifs à l'identité de genre d'une personne sans son consentement.

Les athlètes ne sont pas tenus de divulguer leur identité ou leur histoire transgenre ou non binaire à l'organisation.

2.3 Enfants et jeunes

Lorsqu'il facilite la participation d'enfants et de jeunes de moins de dix-huit (18) ans, Pickleball Nouveau Brunswick tiendra compte des mesures de sécurité appropriées, des adaptations de l'équipement et des exigences en matière de consentement.

Les possibilités de participation pour les enfants et les jeunes seront conformes aux règles et aux lignes directrices de la Fédération internationale de pickleball et du Programme national de certification des entraîneurs (PNCE).

3. MISE À JOUR DE LA POLITIQUE

La politique sera révisée tous les deux ans, ou selon les besoins opérationnels.

4. ENTRÉE EN VIGUEUR

La présente politique entrera en vigueur le 1er juin 2026